

M le Ministre Clément Beaune

Objet : Décés des agents d'exploitation en service .

Monsieur le ministre,

Depuis 2020, cinq agents d'exploitation sont décédés en service, dans la plus grande indifférence sans reconnaissance de la nation et sans cérémonie présidentielle télévisée.

Nous sommes aussi des agents de 1 'Etat, et nous méritons aussi une meilleure reconnaissance de la part de notre ministére de tutelle.

Lors des différentes dicussions avec le secrétaire général et le directeur des ressources humaines l'administration s'était engagée à inscrire dans le statut, les promotions à titre posthume, pour les agents d'exploitation VNF et DIR décédés en service ou ayant subits une blessure grave.

Aujourd'hui 1 'administration se retranche, derriére le fait que pour faire cela, il faut une loi et un cadre législatif et dans ce cas là, ils pourront intégrer cela au statut des personnels.

Vu l'age des agents d'exploitation décédés en service 57, 60 et 58 ans, si ceux – ci, avaient pu bénéficier de la bonification du service actif, ils ne seraient pas malheureusement décédés en service. Effectivement notre catégorie à le droit au service actif, mais si nous le prenons nous avons une décote, le fait d'avoir la bonification nous permettrait de partir avec une retraite décente,

Les douaniers, les policiers ont la bonification du service actif parce qu'ils travaillent sur la route

et sur la voie d'eau et que c'est dangereux, et nous nous travaillons dans les meme lieux et nous n'avons le droit à rien, il est grand temps que vous répariez enfin cette injustice.

Nous demandons aussi, à ce qu'un véritable plan de prévention des risques soit mis en place dans ce ministére.

Les personnels d'exploitation VNFet DIR revendiquent:

L' arret des suppressions d' effectifs.

Un véritable plan de requalification de c en b pour les chefs d 'équipe principaux.

La suppression du COP à vnf.

L' abrogation de la loi 3 DS dans les dir.

Une formation technique sur les risques.

La bonification du service actif à hauteur de 25 pourcents, et un an de bonification tous les 5 ans, avec un départ à la retraite à taux plein à 57 ans.

Veuillez, agréer Monsieur le Ministre mes sincéres salutations.

Le secrétaire national fo du collége des personnels d'exploitation

Alexandre Bergougnou

Copie à :

Mme Thauvin conseillére sociale

Mr Clément drh

Mr Leforestier sg

Mme Teboul

Mr Nizaraly Feets Fo

Mr Janvier Feets Fo